

## ECONOMIE, ENTREPRISES

# La Région et Brest métropole renforcent leur coopération sur le terrain

Mis en ligne le **mercredi 05 septembre 2018**

Brest métropole et la Région Bretagne renforcent leur collaboration économique à travers une convention harmonisant les outils et les réponses apportées notamment aux entreprises brestoises. La stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE) - fruit du travail de 400 acteurs publics et privés du territoire – est ainsi confortée.



Les compétences économiques du conseil régional étant renforcée (lois NOTRe et Maptam), il fallait définir une nouvelle organisation des rôles. L'occasion de proposer une meilleure articulation des dispositifs existants sur les territoires.

La [stratégie métropolitaine de développement économique](#) (SMDE), adoptée par Brest métropole en juin 2016, s'appuie déjà sur la stratégie régionale (SRDEII), rebaptisée *Glaz économie\**. C'est donc en toute logique que la convention signée ce 5 septembre par François Cuillandre, président de Brest métropole, et Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional, entérine les six axes de développement prioritaires du territoire\*\*. « *Nous avons déjà mis en route des dossiers majeurs avec la SMDE, qui est en phase avec le schéma de la Glaz économie, souligne François Cuillandre, mais la convention va nous permettre d'accompagner financièrement ces dispositifs.* »

Parmi les dossiers ouverts sur le bureau, le haut de Jaurès, le programme de renouvellement de Recouvrance, l'internationalisation des PME sont concernés par les participations financières croisées métropole-Région.

## Une ligne de mire commune

Pour la Région Bretagne, conventionner avec les EPCI bretonnes (établissements publics de coopération intercommunale) permet non seulement d'assurer sa présence dans l'ensemble du territoire - et pas uniquement dans les métropoles - mais aussi **d'harmoniser les réponses apportées aux entrepreneurs bretons**.

« Les citoyens nous interrogent sur notre organisation. Ils ont l'habitude de recevoir des réponses rapides avec les outils numériques. C'est cela que nous mettons en œuvre avec cette 59e charte, qui court jusqu'à 2021, commente Loïg Chesnais-Girard, une orientation stratégique commune, des outils communs à disposition et **un service d'accompagnement des entreprises qui permette d'avoir la même réponse où que la question soit posée** », à la métropole, à la Région, dans les chambres consulaires, au technopole Brest-Iroise, à l'université, au pôle mer Bretagne atlantique, à la French Tech etc.

## Simplification des dispositifs

L'objectif vise à faire du « sans couture » et de rendre simple ce qui peut être perçu comme un dédale administratif. « Nous avons l'habitude de travailler ensemble, en réseau, complète le vice-président à l'économie, Michel Gourtay, et la convention entérine ce dialogue. Elle va aussi plus loin en permettant à chaque territoire de s'organiser à sa façon, de valoriser les synergies existantes ». « Pas question de faire du jacobinisme régional, rebondit Martin Meyrier, vice-président à l'économie du conseil régional. Région et EPCI se nourrissent les uns les autres et parlent d'égal à égal. L'enjeu, c'est une réponse unique à la question posée » car « **la finalité, c'est l'emploi** », ponctue François Cuillandre, soucieux de conforter et d'amplifier les 106 000 emplois du territoire métropolitain.

## Des dispositifs concrets

Parmi les mesures phares de cette convention, citons :

- > Le soutien à la **création, à la reprise et au développement des TPE/PME** (en particulier dans les zones à forte vacances de pas-de-porte commerciaux, dans les quartiers prioritaires) à l'aide d'une pépinière urbaine et de prêts d'honneurs ;
- > Le **soutien au commerce et à l'artisanat**, par le biais d'une aide à l'investissement dans les zones à forte vacances commerciales (Pass Commerce et artisanat) et d'une aide au rafraîchissement des pas-de-porte ;
- > Soutien à l'**économie sociale et solidaire** (appel à projet) ;
- > Soutien à l'**agriculture** (aide à l'installation de jeunes agriculteurs)
- > Soutien au **développement à l'international** (aide à la participation aux missions collectives à l'étranger)

\* *Économie maritime, agriculture, numérique, banque-assurance, santé et tourisme*

\*\* *La Glaz économie s'inspire de la couleur bleu-vert-gris correspondant aux secteurs maritimes, agricoles et technologiques, points forts de l'économie bretonne.*

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



≡ RETOUR À LA LISTE

**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

**HOTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30